



Nom de la course : 100 km Leucate en Char à Voile

Club : CVCL

Date : 18 et 19 avril 2015

Le comité d'organisation, soucieux de la nécessité d'assurer au mieux la sécurité des pilotes, vous invite à prendre connaissance du document ci-dessous.

Dispositif de Secours et d'Intervention (DSI)

(Annexe 1 aux recommandations fédérales n°3 relatives à l'organisation de la sécurité des manifestations sportives).

Description générale de la manifestation et du site (cochez les cases correspondantes):

- Classe(s) : Tout Support
 - Type de manifestation :
 - Rencontre de loisir
 - Course de Ligue
 - Grand Prix
 - Course internationale
 - Championnat de France
 - Nombres de pilotes attendus : 50 Pilotes
 - Nombre de bénévoles : 10
 - Nom de la personne chargée de la sécurité : GELY Xavier
 - Membres de l'équipe d'intervention : Bouton Thierry et Maille Christine
-

- Moyens d'intervention :
 - Véhicule(s) d'intervention dédié(s), nombre 1
 - Local médical, situation: Dans le Local de la Base de Char à Voile
 - Trousse de secours conforme à l'annexe 2 de la recommandation fédérale n° 3
 - Local contrôle anti dopage, situation :
- Moyen de communication sur le site de la course :
 - Radio, nombre : 4
 - Téléphone portable : établir et diffuser à tous les bénévoles la liste des numéros d'urgence et de l'équipe d'organisation

Pour joindre les secours par téléphone

Numéro d'urgence unique depuis un téléphone portable : **112**

Depuis une ligne fixe :

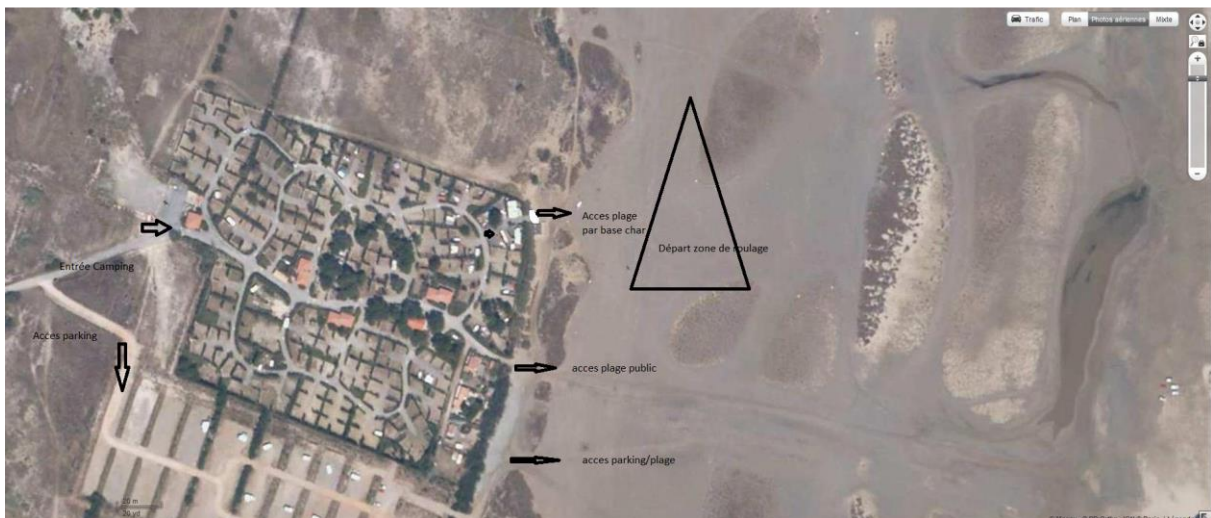
- Urgences médicales : **15**
- Pompier : **18**
- Gendarmerie : **17**

Nom du médecin de garde : SAMU n° tel : 15



Plan du site :

Faire apparaître les zones d'accès possibles pour les secours extérieurs et les modalités de fléchage de ces accès, la distance maximale entre les marques de parcours et la distance maxi entre les pilotes et la zone d'accès des secours.



Dispositif de secours et d'intervention (DSI) :

Procédure et utilisation des moyens d'intervention :

Le directeur de course se rend sur les lieux de l'accident et décide des moyens à mettre en œuvre :

- Intervention de l'équipe de sécurité
- Balisage de la zone
- Arrêt ou poursuite de l'épreuve en cours

Procédure en cas d'accident grave engageant un diagnostic vital de la victime :

Le directeur de course se rend sur les lieux de l'accident et décide des moyens à mettre en œuvre :

- Appelle les secours extérieurs (pompiers) et l'équipe de sécurité
- Sécurise la zone et arrête la course